

GROUPE DU PORTE-PAROLE
RECHERGRUPPE
PPO DEL PORTAVOCE
AU VAN DE WOORDVOERDER
IKESMAN'S GROUP

NOTE D'INFORMATION • INFORMATORISCHE AUFZEICHNUNG
NOTA D'INFORMAZIONE • TER DOCUMENTATIE • INFORMATION MEMO

Brussels, September 1973

THIRD ANNUAL REPORT ON THE ECONOMIC SITUATION IN THE COMMUNITY

On 18 September 1973, the Commission adopted the third annual report on the economic situation in the Community which it then forwarded to the Council. For the first time the annual economic report - which, in accordance with the Council resolution of 22 March 1971 on the establishment of economic and monetary union is to provide guidelines within the framework of co-ordination of economic policy - covers all nine Member countries. It will be forwarded to the European Parliament and the Economic and Social Committee for their comments and opinions. As soon as the report has been approved by the Council, its guidelines in respect of economic policy for 1974 will become binding on each Member State. The report will then also be communicated to the national parliaments. The Commission notes with concern that the Community is now experiencing its fifth year of inflation. As a result, the struggle to restore price stability continues to receive priority. Despite joint efforts, the upward movement in prices has gained further momentum over the last twelve months; at present, prices are rising at an annual rate of between 6 and 11%, as against 5.5 to 8% a year ago.

General economic situation

A universally strong economic upturn now prevails in all industrialised countries of the world. This extremely rapid rate of growth continues to be accompanied by world-wide inflation aggravated by monetary unrest and speculation on the commodity markets.

International liquidity has increased considerably. Monetary reserves of the central banks doubled between 1970 and 1973, to reach some 150,000 million SDR. This helped bring about a sharp increase in the money supply in most industrialised countries. Owing to world demand, speculation and shortage of supplies and prices of raw materials, especially foodstuffs, moved upwards.

Economic situation in the Community

In the first half of 1973 economic growth in the Community was faster than in 1972. Capacity-utilisation rates were high and delivery dates lengthened.

Community exports to non-member countries increased strongly, except to the USA. Similarly, intra-Community trade received vigorous stimuli from the 20% reduction in customs duties between the six original Member States and the three new Member countries.

Internal demand continued to grow stronger. The propensity of industrialists to invest increased. Higher interest rates and credit restrictions have not yet made their impact felt on residential construction.

Employment rose throughout the Community but in Italy and Ireland there is still a high level of structural unemployment.

Boosted by increased internal demand, imports showed an upward trend while exports were held back by insufficient elasticity of supply. As a result, the Community's balance of trade, with the exception of Germany and the Netherlands, tended to deteriorate.

The Commission notes that the anti-inflationary measures taken at Community level in accordance with the Council resolutions of 5 December 1972 and 28 June 1973, have not yet yielded the hoped-for results. Nevertheless, some progress has been made in applying the instruments of short-term economic policy. Thus, the restrictive measures have led to an unmistakeable rise in the cost of credit, brought about by increases in the discount rates of the central banks of all the Member countries; they have also checked the considerable inflow of money from abroad and, more gently, slowed down the growth in internal liquidity.

Outlook for 1974

In the Commission's view the outlook for 1974 suggests no basic change in the level of world economic activity. Nevertheless, there will probably be a quieter spell in world trade owing to the loss of momentum in the USA, Canada and a great part of Europe. The Commission expects real growth in most industrialised countries to return to normal, with economic activity remaining lively.

For this reason, the Commission expects the increase in Community exports to non-member countries to slacken, while the expansion of intra-Community trade to remain very strong. A further 20% reduction in customs duties on industrial products between the six original Member States and the three new Member countries is bound to contribute towards this development.

The persistent increase in inflationary tendencies remains the principal challenge to joint short-term economic policy. The economic, social and political dangers are, in the opinion of the Commission, exceedingly acute. Evidence to hand shows that inflationary behaviour is becoming engrained. Inflation is jamming economic and monetary steering machinery and threatening the degree of integration and the attainment of the objectives of economic and monetary union. Its serious consequences affect the various sections of the population differently (entailing misallocation of resources, distortions in various regions and occupational groups, damage to the satisfaction of important public needs for instance in the fields of health, education, transport and protection of the environment; distortions in the distribution of incomes and capital, social unrest and spiralling demands for higher incomes and prices to the detriment of the most vulnerable income groups).

General guidelines

Slowing down the upward movement of prices must be the principal aim of economic policy for 1974. In this connection, the Commission has pointed out that, owing to the scale of inflation, the return to a more balanced trend can be only gradual.

The Commission takes the view that the battle against inflation can be won only through sustained efforts and solidarity. An important factor is

the simultaneous and intensive use of the various economic policy instruments. The Commission proposes harmonised guidelines for the individual member countries.

These guidelines are based on the following principles:

- (a) A throttling back of the growth rate of budgetary expenditure so as to ensure that increases in 1974 will be lower than in 1973, and also an improvement in the budgetary position of the central governments through a cutback in deficits or increases in surpluses. Budgetary deficits should be financed by long-term borrowing.
- (b) Continuation of the restrictive line of monetary and credit policy, especially by preventing an excessive expansion of bank lending and keeping interest rates at a high level.
- (c) As regards investment policy, new investments should be channelled into areas having high structural unemployment.
- (d) Encouragement of competition through greater price transparency and promotion of direct imports by private individuals.

Conclusions

In its conclusions the Commission emphasises that many steps have been taken in the Community to combat inflation. So far, however, they have failed to bring the upward movement of prices under control. The position continues to be alarming. If the stated objective is not to be abandoned in the year of transition to the second stage of economic and monetary union and the harmful economic, social and political consequences of inflation accepted, the struggle against inflation will have to be stepped up.

GROUPE DU PORTE-PAROLE
SPRECHERGRUPPE
GRUPPO DEL PORTAVOCE
BUREAU VAN DE WOORDVOERDER
SPOKESMAN'S GROUP

NOTE D'INFORMATION • INFORMATORISCHE AUFZEICHNUNG
NOTA D'INFORMAZIONE • TER DOCUMENTATIE • INFORMATION MEMO
Bruxelles, septembre 1973

TROISIÈME RAPPORT ANNUEL SUR LA SITUATION ÉCONOMIQUE DE LA COMMUNAUTÉ

Le 18 septembre 1973, la Commission a adopté et transmis au Conseil le troisième rapport annuel sur la situation économique de la Communauté. Ce rapport économique annuel, qui doit arrêter aux termes de la résolution du Conseil du 22 mars 1971 concernant la réalisation d'une union économique et monétaire, certaines orientations dans le cadre de la coordination de la politique économique, est valable pour la première fois pour les neuf Etats membres. Il sera transmis pour avis au Parlement européen et au Comité économique et social. Dès qu'il sera approuvé par le Conseil, les orientations de politique économique fixées pour 1974 devront être suivies par chaque Etat membre. Le rapport sera ensuite soumis également aux Parlements nationaux. La Commission constate avec préoccupation que la Communauté est entrée maintenant dans sa cinquième année d'inflation. De ce fait, la lutte pour le rétablissement de la stabilité des prix continue d'avoir la priorité. Malgré les efforts déployés par la Communauté, la poussée des prix s'est encore accélérée durant ces douze derniers mois. Le rythme annuel se situe aujourd'hui entre 6-11 % contre 5,5-8 % l'année dernière.

Situation économique générale

Tous les pays industrialisés du monde connaissent en même temps actuellement un vigoureux essor économique. Cette croissance extrêmement rapide s'accompagne comme précédemment d'une inflation à l'échelle mondiale qui s'est encore aggravée du fait des désordres monétaires et des mouvements spéculatifs touchant les matières premières.

Les liquidités internationales ont considérablement augmenté. Les réserves monétaires des banques centrales ont doublé par rapport à 1970 pour atteindre 150 milliards environ de droit de tirages spéciaux en 1973. Il en a résulté un fort accroissement de la masse monétaire dans la plupart des pays industrialisés. En raison de la demande mondiale, de la spéculation et des difficultés de l'approvisionnement, les prix des matières premières ont augmenté, surtout pour les denrées alimentaires.

Situation économique de la Communauté

Durant le premier semestre 1973, la situation économique de la Communauté a été caractérisée par une croissance plus rapide qu'en 1972. Les capacités de production ont atteint un degré élevé d'utilisation et les délais de livraison sont devenus plus longs.

Les exportations de la Communauté vers les pays tiers ont augmenté, sauf vers les Etats-Unis. Les échanges intracommunautaires ont également vivement progressé, en raison de la réduction de 20 % des droits de douane entre les Etats membres de la Communauté d'origine et les trois nouveaux adhérents.

La demande intérieure s'est encore raffermie. La tendance des entrepreneurs à investir a augmenté. Dans la construction, le relèvement du taux de l'intérêt et les restrictions de crédit n'ont pas encore eu de répercussions.

Le niveau de l'emploi s'est amélioré dans tous les pays de la Communauté, mais le chômage structurel reste toujours très élevé en Italie et en Irlande.

Du fait de l'accroissement de la demande intérieure, les importations ont augmenté, tandis que les exportations ont été freinées par le manque d'élasticité de l'offre. De ce fait, la balance commerciale de la Communauté a eu tendance à se détériorer, à l'exception de la République Fédérale d'Allemagne et des Pays-Bas.

La Commission constate que les mesures anti-inflation prises conformément aux résolutions du Conseil du 5 décembre 1972 et du 28 juin 1973 n'ont pas encore donné les résultats attendus, mais les progrès dans l'application des instruments de politique conjoncturelle sont appréciables. C'est ainsi que la politique de restriction a abouti à un net encherissement du crédit grâce au relèvement des taux d'escompte des banques centrales, à freiner et enrayer l'afflux considérable de capitaux en provenance de l'extérieur et, ces derniers temps, à ralentir l'expansion des liquidités intérieures.

Perspectives pour 1974

La Commission estime que les perspectives pour 1974 ne laissent pas présager un retour fondamental de la conjoncture mondiale. Toutefois, il faut s'attendre à une modération dans les échanges mondiaux en raison d'une évolution moins dynamique de la conjoncture aux Etats-Unis, au Canada et dans la plupart des pays d'Europe. La Commission escompte une normalisation de la croissance en termes réels malgré la poursuite d'une vive activité économique dans la plupart des pays industrialisés.

Pour la Communauté, elle pense de ce fait qu'il y aura une certaine atténuation de l'accroissement des exportations dans les Etats non membres. L'expansion des échanges intracommunautaires devrait toutefois rester très forte. A cela s'ajoute une nouvelle réduction de 20 % des droits de douane sur les produits industriels entre les Etats de la Communauté d'origine et les trois nouveaux adhérents.

Le principal problème de la politique conjoncturelle communautaire reste comme auparavant le maintien des tendances inflationnistes. De l'avis de la Commission, les dangers sur le plan économique, social et politique restent très graves. Une tendance à s'installer dans l'inflation se manifeste. L'inflation dérègle le fonctionnement des mécanismes économiques et monétaires de contrôle et met en danger le niveau d'intégration et les objectifs de l'union économique et monétaire. Les inconvénients les plus graves s'exercent différemment selon les groupes de population (mauvaise répartition des ressources, distorsions dans certaines régions et groupes de professions, non satisfaction de certains besoins collectifs importants de la santé, par exemple dans le domaine public, de l'enseignement et des transports ainsi que de l'environnement, mauvaise répartition des revenus et du capital, tensions sur le plan social et surenchère dans les revendications, matière de revenus et de prix au détriment des couches de population les moins protégées).

./. .

Orientations générales

L'objectif principal de la politique économique doit être en 1974 de freiner la hausse des prix. A ce propos, la Commission souligne qu'en raison de l'ampleur de l'inflation le retour à l'équilibre ne peut se faire que progressivement.

La Commission estime que la lutte contre l'inflation ne peut être gagnée qu'au prix de grands efforts et dans la solidarité. L'important à cet égard est d'utiliser en même temps et intensivement l'ensemble des instruments économiques. La Commission propose des orientations définies en fonction de chaque Etat membre.

Elles reposent sur les principes suivants:

- ralentissement du rythme d'accroissement des dépenses dans les budgets pour que l'augmentation des dépenses soit moins élevée en 1974 qu'en 1973 et amélioration des soldes budgétaires des administrations centrales soit en réduisant les déficits, soit en constituant des excédents. Le financement d'éventuels déficits doit se faire par le recours à des moyens de financement à long terme.
- poursuite de la politique restrictive en matière de monnaie et de crédit, en empêchant notamment une extension exagérée des crédits bancaires et en maintenant le taux d'intérêt à un niveau élevé.
- dans le domaine de la politique d'investissement, réorienter les nouveaux investissements vers les secteurs où règne un important chômage structurel.
- amélioration de la concurrence par une plus grande transparence des prix et promotion des importations directes par des personnes privées.

Conclusions

Dans ses conclusions, la Commission souligne que de nombreuses initiatives ont été prises pour lutter contre l'inflation dans la Communauté. Elles n'ont pas réussi jusqu'à présent à maîtriser la flambée des prix, laquelle est toujours aussi alarmante. Si l'on ne veut pas abandonner l'objectif qui a été fixé pour l'année de passage au deuxième stade de l'union économique et monétaire, ni accepter les conséquences néfastes de l'inflation sur le plan économique, social et politique, il faut que la lutte anti-inflation s'intensifie encore.